



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016-114

*** * ***

Objet :

**Déviations de la commune d'Aniane :
soutien du Conseil Départemental 34**

Délibération affichée le :

L'an deux mille seize et le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine (18h50) – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCHE Christine – CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : LABEUR Martine (18h50) à SOTO Jean-François - BIESSE Frédérique à SOREL Joëlle - BONNET Jean-Louis à COLOMBIER François – POURTIER Jean Luc à CHRISTOL Marcel - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie

Absents :

Convocation du 7 décembre 2016

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la Cour Administrative d'Appel de Marseille, dans son arrêt du 26 septembre 2016, a annulé le jugement du Tribunal Administratif de Montpellier du 18 novembre 2014 et annule par là même l'arrêté préfectoral du 13 février 2012 portant déclaration d'utilité publique de la déviation d'Aniane.

En effet, la cour d'appel s'appuie sur l'absence d'étude d'incidences du projet sur la zone Natura 2000 dit « Gorges de l'Hérault » dans le dossier d'enquête. Il est précisé que la déviation ne traverse pas la Zone et que les études menées ont permis d'adapter le projet en faveur du respect de l'environnement.

Le Conseil Départemental de l'Hérault envisage un pourvoi en Conseil d'Etat contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Marseille.

De son côté, la commune d'Aniane apporte son appui et confirme le souhait de voir aboutir le projet.

En effet, face aux nuisances générées par le trafic routier, aux enjeux de développement économique, à la mise en valeur de la commune qui passe aussi par un apaisement des circulations en centre-ville et en sa qualité de ville porte du Grand site « Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault », la commune d'Aniane souhaite que le Conseil Départemental mette tout en œuvre d'un point de vue juridique et technique pour poursuivre et achever la déviation dans les délais les plus brefs.

En tant que commune limitrophe et membre de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Monsieur le Maire souhaite que la commune de Gignac soutienne l'action du Conseil Départemental 34 pour que le projet de déviation d'Aniane soit accompli.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- ✓ Emet un avis **FAVORABLE** pour que la commune de Gignac soutienne l'action du Conseil Départemental 34 afin que le projet de déviation d'Aniane soit accompli.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.